

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine  
18 juin 2019, Bordeaux

## Justice sociale et solidarité dans l'ensemble des politiques d'intervention de la région !

Le Conseil régional propose d'adapter ses dispositifs d'intervention en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations d'une part, de structuration du monde associatif d'autre part. Ces adaptations portent sur le taux maximal de l'aide régionale en matière d'investissement, sur le champ des bénéficiaires potentiels et sur l'accompagnement de l'emploi associatif.

Si le CESER apprécie ces adaptations, elles ne lèvent pas toutes les craintes déjà exprimées. En termes budgétaire d'abord puisque les adaptations proposées s'opèrent à budget constant, aucune dépense nouvelle n'ayant été inscrite dans le budget supplémentaire du Conseil régional. En termes d'accès au dispositif ensuite ; un risque de concentration de l'aide régionale vers de grosses associations gestionnaires au détriment des associations de taille moyenne ou réduite est souligné. Le CESER invite le Conseil régional à faire preuve de vigilance pour éviter une trop forte concentration de son soutien au détriment des structures de proximité ancrées dans les territoires.

A budget constant, ces nouvelles dispositions s'accompagnent de la suppression d'un volet d'intervention en faveur des acteurs émergents et des initiatives locales. Le CESER regrette que le Conseil régional se prive ainsi d'un outil permettant de répondre à des projets atypiques ou innovants portés par des associations locales.

Plus globalement, même si les politiques publiques en matière de vie associative, de solidarité, de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité ne relèvent pas des seules prérogatives et initiatives des Régions, ces dernières peuvent être appelées à contribuer à ces objectifs généraux dans le cadre de leurs compétences spécifiques ou partagées.

La persistance voire l'accentuation de certaines inégalités (sociales et territoriales) en région ne fait que souligner l'importance de l'enjeu de justice sociale, de solidarité et de lien social à propos duquel le CESER a déjà appelé l'attention du Conseil régional et auxquelles devraient aussi répondre les politiques publiques régionales.

L'affichage du dispositif proposé en matière de solidarité, qui couvre des objectifs très disparates (solidarité, lutte contre les discriminations, promotion de l'égalité) pour un budget symbolique (1,5 M€ de crédits de paiements en 2019, soit moins de 0,005 % du budget total) comporte le risque d'une politique au rabais.

C'est pourquoi il importe pour le CESER que le Conseil régional intègre ces enjeux de manière plus transversale et résolue dans l'ensemble de ses politiques d'intervention, ou qu'il les rende plus lisibles dans les domaines relevant de ses compétences propres et partagées.

*A l'occasion de l'examen de ces projets de délibérations, le CESER a par ailleurs alerté le Conseil régional sur un contexte de travail jugé incompatible avec un exercice de sa mission consultative dans des conditions acceptables. Le projet de délibération sur la structuration du monde associatif, sujet sur lequel l'Assemblée est particulièrement attentive, lui a en effet été transmis après la tenue de ses réunions de travail, ne permettant pas le travail rigoureux d'analyse et de propositions qui caractérise le CESER.*

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

**CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77